



LA LUCARNE



n° 17-*Octobre 2022*

de MESLAND



Le mot de Corinne BECKER, Conseillère municipale, membre des commissions « Marchés Publics », « Événementiel » et « Impôts directs », référente communale auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois.

Née en région Parisienne, j'ai découvert le Loir-et-Cher toute petite fille, d'abord à Landes-le-Gaulois, puis à Migneray où je passais petites et grandes vacances scolaires. Je me suis installée définitivement sur le département à dix-neuf ans.

Mon parcours professionnel en qualité d'éducatrice spécialisée et directrice de colonies de vacances m'a permis de circuler sur le territoire, mais aussi en Indre-et-Loire. Arrivée à Mesland en 2014 après des pauses à Francueil, Saint-Georges-sur-Cher et Chambon-sur-Cisse.

Passionnée de chant, après dix ans à la chorale d'Onzain, j'ai rejoint l'ensemble vocal d'Amboise.

Depuis l'âge de vingt ans, je fais aussi des recherches généalogiques afin de connaître au mieux le parcours de ma famille, mais aussi comme bénévole dans l'Association « Fil d'Ariane » depuis presque vingt ans.

Depuis ma retraite, j'ai décidé de consacrer du temps à la commune en participant tout d'abord au Comité des Fêtes où j'apporte ma contribution à certaines manifestations comme bénévole.

Et dans le cadre du Conseil Municipal, je participe à trois commissions : Marchés Publics, Événementiel et Impôts directs. Je suis également Référente communale auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois (CIAS).

Au sein du CIAS, je collabore à des réunions tout au long de l'année. Ces rencontres permettent de déterminer, de mettre en place les services et les moyens nécessaires aux plus jeunes jusqu'à nos aînés et ainsi de proposer aux demandeurs des services adaptés.

Aux Meslandaises et Meslandais, mes chaleureuses pensées.



DANS CE NUMÉRO

| | |
|----------------------------------|---------|
| <i>Le mot de Corinne BECKER</i> | 1 |
| <i>Zoom sur Gilles DELALANDE</i> | 2 |
| <i>Rentrée scolaire 2022</i> | 3 |
| <i>Informations</i> | 3/4/5/6 |
| <i>Randonnée d'automne</i> | 7 |
| <i>Un verger municipal</i> | 7 |
| <i>Information Agglopolys</i> | 8 |

Présence de la secrétaire de mairie :

- lundi 9h00-12h00 et 14h00-16h30
- mardi, jeudi et vendredi 8h15-12h15

Ouverture au public :

- mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Permanence d' élu (maire ou adjoint) :

- mardi 9h00-12h00 et sur RDV

Contactez la mairie :

Tél : **02.54.70.28.14 / 06.24.15.28.86**

Courriel : mairie-mesland@wanadoo.fr

Site internet : www.mesland.fr

ZOOM sur Gilles DELALANDE, nouvel agent technique de la commune...

L'arrivée d'un nouvel employé municipal est un évènement marquant de la vie d'une commune.

Recruté en juin 2022, Gilles DELALANDE succède à Bruno MARMION.

Nombreux sont ceux qui le connaissent déjà.

Son travail au service de la commune et son caractère sociable et enthousiaste appellent à la rencontre.

Le jeune homme de 28 ans, jamais avare de paroles, évoque son parcours :

« Dès la fin du collège, guidé par mon père, j'explore le métier d'agent communal en réalisant plusieurs stages à la mairie de Billy, suivis d'un contrat saisonnier.

J'obtiens un Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Travaux Paysagers et une spécialité entretien des bords de rivières.

Mes expériences me conduisent notamment à travailler pour la commune de Vallières-les-Grandes, mais également à mon compte, en Cesu, sur des activités d'élagage et entretien des espaces verts. »

Avec son emploi à la mairie de Mesland, Gilles poursuit son projet professionnel et souhaite se stabiliser sur un poste d'adjoint technique.

Il a d'ores et déjà consolidé ses compétences par une formation conduite en sécurité des engins de chantier. Il se projette à présent sur le CACES nacelle.



Gilles s'anime lorsqu'il parle de son travail, de la découverte de notre commune dont il mesure l'étendue et la diversité.

Ses yeux bleus s'illuminent quand il évoque les chantiers à venir.

Côté loisirs, il nous a parlé de sa passion pour les compétitions automobiles dont il suit toutes les retransmissions, et pour le bricolage, en particulier la conception et la réalisation de machines-outils.

Nous lui souhaitons la bienvenue.



Formation de Gilles DELALANDE (dans la cabine) à la conduite d'engins par FLYM FormaConseil de BLOIS, les 7 et 8 juillet 2022

Rentrée scolaire 2022 – réouverture d'une classe

Souvenez-vous, nous nous attristions il y a un an de la fermeture d'une classe obligeant les 101 élèves de l'année à se concentrer dans 4 classes dont une de triple niveau.

L'accueil d'enfants en toute petite section était alors impossible, laissant planer le risque de la désertification progressive de l'école.

En juin dernier, les parents d'élèves, la Présidente du SIVOS et les maires de Mesland et Monteaux ont alors sollicité l'inspection académique afin que soit réétudiée la réouverture de classe pour cette rentrée 2022.

Nous l'avons appris le soir même de la rentrée et après un décompte de l'Inspecteur dans nos classes : la réouverture de notre 5^{ème} classe, réouverture dite provisoire.

C'est donc avec toute notre vigilance que nous nous tiendrons informés des prévisions de l'inspection au premier trimestre 2023.

Ce sont 104 élèves inscrits cette année dans notre regroupement scolaire, dont 39 Meslandais, 54 Monthéobaldiens et 11 extérieurs.

| | | |
|----------------------------|----------------|-----------|
| Madame Galimard | PS-MS | 21 élèves |
| Madame Bomet | GS-CP | 20 élèves |
| Madame Lotte | CE1 - 6 CE2 | 23 élèves |
| Mesdames Haro et Martineau | 10 CE2 - 8 CM1 | 18 élèves |
| Madame Douai | 7 CM1 - CM2 | 22 élèves |

Des informations meslandaises

Naissances

Cassiopée, Céleste, Andréa BOUIS PRECHAI, née le 24 juin 2022 à La Chaussée-Saint-Victor

Parents : Eloïse PRECHAI et Jérémy BOUIS, 6 La Chouannerie 41150 MESLAND

Joye, Ophélie, Luhang MALGOGNE, née le 8 septembre 2022 à Tours (37)

Parent : Jennifer MALGOGNE, 2 Rue de la Poste 41150 MESLAND

Recensement de la population

Le recensement de la population de la commune de Mesland va se dérouler du jeudi 20 janvier au samedi 18 février 2023.



Un agent recenseur habilité, muni d'une carte officielle, passera déposer dans les boîtes à lettres une notice d'information proposant de se faire recenser par internet.

A défaut d'initiative des habitants en ce sens, il sera amené à les rencontrer pour leur remettre la notice en main propre en proposant de nouveau la réponse par internet ou en prenant rendez-vous pour venir récupérer la réponse papier.

Réouverture du bar restaurant Le Saint-Vincent

Suite au départ des exploitants fin mars 2022, un premier point a été fait avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI de Loir-et-Cher).

Plusieurs débats ont ensuite eu lieu au sein de l'équipe municipale et une enquête dont les résultats sont publiés sur le site internet mesland.fr, a été menée auprès de la population.

Il en ressort le souhait de disposer d'un commerce de même nature d'activité que précédemment, mais avec un service plus proche de



la population locale. Outre une activité en journée, une ouverture en soirée, notamment les vendredi et samedi, est souhaitée.

L'organisation de soirées à thème, la vente de quelques journaux, des jeux, un relais colis seraient également les bienvenus.

Avant de rechercher un repreneur, la commune souhaite saisir l'opportunité de reprise d'activité pour faire établir un diagnostic professionnel et voir si des travaux d'aménagement sont à envisager.

Pour ce faire, elle a fait appel au cabinet Taïga pour l'accompagner en maîtrise d'ouvrage dans sa démarche. Une étude est en cours.

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



Suite à un signalement, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle va être effectuée par la commune en décembre, au titre de l'année 2022, pour cause de dégâts occasionnés sur le bâti par le phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Etat d'avancement du déploiement de la fibre optique

Le déploiement de la fibre optique se poursuit. Les habitations sont à présent raccordables à plus de 80% sur le territoire communal.

Il reste encore quelques adresses qui ne le sont pas, notamment sur les hameaux de La Grivelière, La Perrière, La Courchausserie, ainsi qu'en centre bourg, Grande rue.

Chacun peut tester son éligibilité en cliquant sur le lien internet www.valde Loire fibre.fr

Un code couleur **vert**, **jaune**, **orange**, **rouge**, permet de visualiser sur un plan satellite l'état d'avancement du déploiement adresse par adresse.

Il peut arriver que des problèmes techniques, essentiellement en souterrain (fourreau écrasé, discontinuité sur quelques mètres, ...), retardent le raccordement d'adresses pourtant répertoriées comme « raccordables ».

Il est de la responsabilité de l'opérateur que vous avez choisi de se rapprocher du Syndicat Val de Loire Numérique (constructeur du réseau public jusqu'au point de branchement PB) pour trouver une solution.

Certains sous-traitants renvoient abusivement vers la commune qui n'est pas le bon interlocuteur. Cette dernière peut renseigner et aider au dialogue, mais n'a aucun moyen propre pour réaliser.

Ne vous en tenez pas à ce que vous dit le sous-traitant qui intervient à votre domicile. Rapprochez-vous de votre opérateur qui est son donneur d'ordre. C'est votre opérateur votre interlocuteur privilégié.

Si le défaut de raccordement persiste, vous êtes en droit d'exiger de lui la remise du rapport du technicien qui a constaté l'impossibilité de raccordement.



Nettoyage et désherbage des trottoirs

A plusieurs reprises des administrés se sont plaints d'un déficit d'entretien des trottoirs de la commune.

S'il n'existe aucune obligation de principe pour les riverains de nettoyer le trottoir devant leur habitation, il appartient néanmoins au maire d'apprécier, en fonction des moyens dont dispose la commune, s'il est opportun de faire supporter le nettoyage des trottoirs aux riverains.

Or, en application de la loi Labbé, il n'est plus possible d'utiliser des désherbants sur l'espace public.

Des techniques alternatives par choc thermique ou traitement à la vapeur sont préconisées mais aucune n'est vraiment satisfaisante.



Un groupe de travail intercommunal étudie actuellement la question au sein d'Agglopolys en évaluant les différentes pratiques des collectivités.

A Mesland, le désherbage manuel est actuellement privilégié et malgré les efforts du personnel communal, il est difficile de faire face au besoin sachant que les moyens financiers de la commune ne permettent pas d'envisager d'accroître le volume de personnel.

Le temps est donc venu, soit d'avoir un autre regard sur ce qu'on appelle « les sauvages de la rue », cette végétation spontanée qui pousse sur nos trottoirs et d'en accepter sporadiquement la présence, soit de « mettre la main à la pâte » en prenant en charge personnellement « sa » portion de trottoir.

Sinistres sur équipements communaux

La commune a été victime durant l'été de deux sinistres.

L'un début juillet dans le cadre d'une effraction de la salle des associations qui a fortement endommagé la porte de la cuisine qui va devoir être remplacée, et l'autre début septembre, suite à un accident routier avec délit de fuite qui a détruit un lampadaire de l'éclairage public, route d'Onzain. Plainte en gendarmerie et déclaration de sinistres ont été effectuées.



Urbanisme – Nouvelle procédure à respecter



A compter du 1er septembre 2022, toute personne qui construit un nouveau local ou modifie ses biens, doit obligatoirement déclarer en ligne **dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux** les éléments permettant l'évaluation foncière de son bien et la liquidation des taxes d'urbanisme via le service "Gérer Mes Biens Immobiliers" accessible depuis le site www.impots.gouv.fr.

Prévention des inondations

Afin de prévenir les montées d'eau brutales, mais également dans le but de faciliter l'entretien de la végétation dans la zone humide des Lardonneries, le clapet de Mesland (petit barrage de la rue du Moulin) va être manœuvré pour baisser le niveau d'eau de la rivière durant plusieurs mois.

Travaux de voirie

Les efforts d'investissement ont essentiellement porté en 2022 sur des travaux de voirie.

Deux chantiers ont été menés pour un montant total de 79 816 € TTC : l'élargissement du carrefour du Chemin rural de la Ménagerie, au débouché sur la Route départementale 43, et la Route de Seillac, en agglomération.

Sur la route de Seillac, des purges de poches argileuses ont été effectuées avant réfection de l'ensemble de la couche de roulement.



Chemin de la Ménagerie

Tout le réseau de collecte et d'évacuation des eaux pluviales a également été repris et des observations effectuées à l'occasion d'épisodes orageux ont permis de constater que l'ensemble est tout à fait fonctionnel.



Coffrets de fin d'année pour nos aînés de 70 ans et plus



Comme l'an passé la distribution aura lieu à la Salle des Associations le **vendredi 16 décembre de 9h30 à 12h00 et le lundi 19 décembre de 14h30 à 17h00.**

A cette occasion nous serons heureux de vous recevoir nombreux !!

A très bientôt,

La commune de Mesland recrute 2 agents recenseurs pour participer au recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2023.

Chaque agent bénéficiera de 2 demi-journées de formation par l'INSEE et travaillera sous la conduite d'un coordinateur nommé par le Maire (à Mesland, la secrétaire de mairie).

La mission consiste à :

- Identifier les adresses à recenser sur le secteur affecté,
- déposer les questionnaires et la notice d'information dans les boîtes à lettres,
- prendre rendez-vous avec les habitants qui n'ont pas fait de retour par internet et les informer de cette possibilité ou récupérer les imprimés papier à leur domicile,
- classer les imprimés collectés et rendre compte régulièrement à la coordinatrice de l'avancée du recensement à faire.

La rémunération forfaitaire brute individuelle de chaque agent pour la mission, déplacement inclus, sera fixée par délibération du Conseil municipal en référence à celle attribuée lors du précédent recensement de 2017 (900 € brut à actualiser 2023).

L'emploi peut être cumulé avec des allocations de chômage ou de solidarité spécifique. Il peut aussi convenir à une personne à la retraite. A minima la personne doit être disponible en fin d'après-midi, voire le samedi, et disposer d'un moyen de transport individuel.

Demande de renseignements et candidatures avec CV sont à adresser à la mairie de Mesland au plus tard le 15 novembre 2022



Philippe Guettard, Maire de Mesland, les conseillers municipaux, l'Association des Anciens Combattants et les Sapeurs-Pompiers de Mesland-Monteaux vous invitent à la cérémonie de

commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

*Rendez-vous **vendredi 11 novembre 2022 à 10 heures** devant la mairie*

Un vin d'honneur offert par la municipalité clôturera la cérémonie.

Randonnée d'automne



Cette année, le beau temps était au rendez-vous de la randonnée d'automne organisée par le Comité des fêtes. La bernache a été très appréciée des 180 marcheurs ainsi que les différents parcours, comme toujours.

Un verger municipal, pourquoi pas avec vous ?

La commission environnement a souhaité lancer un projet de verger municipal sur le terrain de loisir.

Dimanche 9 octobre dernier, une rencontre avec un spécialiste de l'association des Croqueurs de pommes de Touraine et des élus et habitants a eu lieu.

Elle a permis de présenter les multiples intérêts de ce projet : mise en valeur de l'espace, apprentissage et transmission des savoir-faire, valorisation du vivant et des variétés locales méconnues,...projet de mobilisation.

Et les quelques participants ont ainsi pu goûter plusieurs variétés dont la Gramont, une ancienne et rare pomme de Touraine.

Saviez-vous d'ailleurs qu'un arbre peut porter plusieurs fruits différents ?



Très prochainement, ce sont une vingtaine d'arbres fruitiers qui sera plantée mais, pour cela, nous comptons sur votre mobilisation.

Un atelier de greffage et plantation sera réalisé et nous espérons vous compter parmi nous.

Egalement, d'ici quelques jours il faudra choisir les variétés et pour cela nous allons nous faire aider du verger de Mont-près-Chambord en allant croquer de vieilles variétés afin de choisir tantôt des variétés précoces, tantôt d'autres tardives ou encore celles de couteaux....

Êtes-vous plutôt arbres francs ou bas de tige ?

Juteuse, acide, sucrée...

Si vous souhaitez participer à ce projet ou connaître les prochains rendez-vous :

Contactez Dimitri Multeau : dimitri.multeau@gmail.fr ou en vous faisant connaître au secrétariat de la mairie.



Information d'Agglopolys

PREMIER CIRCUIT ÉQUESTRE «LA VALLÉE DE LA CISSE À CHEVAL»

Le tourisme équestre, moyen ludique et original de découvrir un territoire, participe à la valorisation et au dynamisme de la destination Blois-Chambord-Val de Loire.

Le circuit équestre «la vallée de la Cisse à cheval» : un sentier de plus de 80km

Le circuit de randonnée est destiné aux cavaliers indépendants, aux cavaliers de clubs, aux calèches (hors forêt domaniale), à un public local comme touristique. Pour emprunter ce circuit, il faut disposer d'un cheval ou de se rapprocher des centres équestres locaux. Le circuit peut aussi être emprunté par les VTTistes.

Les objectifs

- valoriser le territoire en y introduisant une nouvelle activité
- diversifier l'offre touristique
- s'engager dans une démarche de développement durable en promouvant une activité touristique respectueuse de l'environnement
- valoriser le patrimoine naturel en lui donnant une fonction touristique.

Un vrai maillage pour les randonneurs à cheval...

La Vallée de la Cisse est parfois encore méconnue par rapport au Val de Loire, sa découverte à cheval est une première sur Agglopolys et sera une vraie plus value pour les communes traversées comme pour la destination touristique Blois-Chambord-Val de Loire.

Les communes d'Agglopolys traversées par le circuit équestre

- Mesland : 17,7 km
- Monteaux : 4,3 km
- Saint-Lubin-en-Vergonnois : 1,7 km
- Valencisse : 16,9 km
- Valloire-sur-Cisse : 9,6 km
- Veuzain-sur-Loire : 14,6 km
- La forêt domaniale de Blois : 15,5 km.

Le circuit a été conçu pour relier un maximum de points touristiques alliant le patrimoine (châteaux, églises, moulins, ...), les producteurs locaux, les caves viticoles et les exploitations disposant du label «Bienvenue à la Ferme». Des arrêts sont possibles dans les centres-bourgs afin de valoriser les commerces. Il est réalisable à cheval en 4 ou 5 jours et relie également des hébergements adaptés, susceptibles d'accueillir les cavaliers et leur monture.

Un circuit qualifié

« La Vallée de la Cisse à cheval » est le premier circuit équestre inscrit au PDESI (Plan Départemental des espaces sites et itinéraire) sur le territoire d'Agglopolys. Le PDESI, selon le code du sport, doit garantir la protection, la promotion et le développement durable des lieux de pratique de sports de nature.



Circuit équestre la Vallée de la Cisse à cheval



Retrouvez en version numérique toutes les Lucarnes mais aussi les bulletins annuels, les comptes-rendus des conseils municipaux ainsi que de nombreuses actualités et informations sur le site internet de Mesland :

www.mesland.fr

Conception et mise en page :
Commission communication de Mesland
Impression :
Graphic Imprim - Saint-Gervais-La-Forêt